

J.A. Lausanne

Domaine

1974 public

Logements: la peur au ventre

« Il faudrait fusiller tous ces spéculateurs immobiliers. » L'orateur n'est pas un gauchiste mais un honorable chef d'entreprise vaudois et sa déclaration ne recueille que des approbations parmi les collègues qui l'entouraient. Le ton est donné. Moins agressive, la machine fédérale s'est mise en branle avec vigueur : la situation sur le marché du logement est si mauvaise, le mécontentement populaire si visible, que l'équilibre politique et social risque d'être remis en question. Le gouvernement, les partis et les milieux économiques font feu de toutes parts. Mais c'est une constante de la vie politique suisse : une fois encore l'intérêt et l'empressement viennent lorsque le problème est urgent. Dans le domaine du logement comme ailleurs la volonté des partis bourgeois de préserver les privilèges acquis leur interdit de prendre les devants lorsque les problèmes surgissent à l'horizon. Pendant des années les propositions de la gauche en matière de logement se sont heurtées à une fin de non-recevoir. Chaque fois la réponse de la majorité renvoyait à la mythologie libérale : « Oui la situation est tendue, mais seule la liberté du marché de la construction peut régler le problème. » Les sous-titres de l'exposé des motifs à l'appui du nouvel article constitutionnel présenté en juillet sont significatifs de l'efficacité des quelques mesures fédérales prises durant cette période : « Critique de la méthode actuelle d'abaissement des loyers », « Les lacunes de l'actuel régime d'encouragement. »

Une pléthore de solutions

Tout change avec l'initiative du Mouvement populaire des familles pour le droit au logement ; devant la détérioration constante de la situation, l'action des citoyens prend la relève des discussions au sommet. L'initiative échoue de peu, mais le résultat serré de la votation accélère les initiatives publiques et privées.

M. Brugger présente les différents aspects de la future politique de la Confédération : article constitutionnel, contrôle des autorisations de construire et de démolir, renforcement de l'aide financière. Propriétaires et syndicats, qui croient détenir le remède-miracle, signent la « paix du logement », et finalement la démocratie-chrétienne reprend sur le plan parlementaire l'idée d'un contrôle des loyers

dont elle avait voté la suppression il y a une dizaine d'années.

Le secteur privé ne reste pas inactif. Denner et Migros lancent l'un une initiative, l'autre une coopérative de construction. La Société de Banque suisse annonce une action logement au prix coûtant : la BA scout a encore des adeptes, mais aussi on sent poindre l'appréhension. Cependant l'aspect boiteux de toutes ces propositions ne tarde pas à apparaître : une campagne se développe qui cherche à faire comprendre l'importance de l'accès à la propriété du logement ; les libéraux et Otto Fischer de l'USAM y voient la solution d'avenir. Une solution oui, mais sans toucher au fondement de l'économie libérale.

Le profit contre le logement

Les réformes à effectuer pour assainir le marché du logement remettront en question, si elles sont entreprises sérieusement, des principes importants de l'économie libérale. Le droit au logement et le droit au profit sont devenus des notions contradictoires. On doit craindre que la majorité hésitera à franchir le pas. Une fois encore c'est le MPF qui dispose de la carte la plus forte. Puisque le droit au logement a été refusé, le contrôle des loyers permet la mobilisation des citoyens sur un thème simple et efficace. Il a déjà obtenu une victoire : le Conseil des Etats vient d'admettre que la Confédération doit légiférer en cas de besoin.

Parallèlement à cette opération chirurgicale, un ensemble de mesures d'incitation à la construction d'une quantité suffisante de logements doit être mis en place. Ces mesures existent déjà dans certains cantons et au plan fédéral. Il faut qu'elles s'intègrent dans un ensemble cohérent et durable car l'absence de l'une d'elles peut compromettre toute l'opération comme le démontre le passé.

La prise en charge d'une partie de l'intérêt hypothécaire par l'Etat devrait rendre attractif l'investissement dans ce secteur, malgré l'abaissement des loyers ; le contrôle général des autorisations de construire permettrait de donner la priorité de manière permanente aux logements à prix abordables ; un impôt massif sur les plus-values réalisées sur les terrains à bâtir et sur les terrains non utilisés pénaliserait sérieusement la spéculation. Enfin, il est temps de poser le problème de la municipalisation du sol.

Du nouveau à Lutry?

L'affaire des terrains de la Confédération à Lutry rebondit. Le groupe indépendant de cette localité vient d'envoyer une lettre ouverte à M. Celio avec des questions précises :

« En vérité, personne n'est, ici, satisfait de la tournure que vous avez donnée à cette affaire. Si vous déclarez vos subordonnés innocents comme l'enfant qui vient de naître, on vous rendra responsable de la dilapidation des deniers publics dont vous leur confiez l'emploi et votre popularité, déjà ternie, pourrait en souffrir. »

Il y a quinze jours on annonçait l'arrestation — puis la relaxation faute de preuves — d'un fonctionnaire fédéral appartenant au service incriminé dans l'affaire de Lutry. Va-t-on vers l'arrestation de coupables ? Aura-t-on en Suisse un procès retentissant ? C'est la question que chacun se pose.

N'étant pas devins, nous nous bornons aux constatations qui suivent :

Depuis la seconde interpellation des Conseillers nationaux Baechtold et Teuscher en octobre passé, il semble bien que l'affaire de Lutry n'est qu'un cas parmi d'autres. Ce n'est pas, malheureusement, un accident. On a l'impression que d'une façon géné-

rale au Département militaire comme au Département des finances il y a un net relâchement chez certains fonctionnaires chargés de l'achat de terrains. De ce point de vue là l'enquête confiée au Juge Auroi est d'un grand intérêt. On ne saurait trop trier sur le volet les fonctionnaires qui décident aussi facilement de dépenses aussi considérables. Seconde remarque : en octobre le chef du service des achats du Département des finances, le Dr. Steiner, a été mis en cause personnellement devant le Conseil national. Cela signifie que l'enquête doit remonter haut dans la hiérarchie. A ce niveau-là un enquêteur « privé » de la Confédération a-t-il le poids nécessaire ? Quelle que soit sa valeur, ne tient-il pas finalement ses pouvoirs et ses informations de ceux-là mêmes sur lesquels il doit enquêter ? Est-ce une situation satisfaisante ? Les arrestations ne risquent-elles pas de viser de simples employés, boucs émissaires ou trop bavards ? Si le chef est suspect, les employés oseront-ils répondre en détail aux questions ?

C'est ce qui explique l'appel des habitants de Lutry à une intervention personnelle de M. Celio. A notre sens, ce serait le Procureur général de la Confédération qui devrait être saisi de l'ensemble de l'enquête.

Bi-mensuel romand

N° 164 21 décembre 1971 Neuvième année

Rédacteur responsable: Pierre-Antoine Goy

Le numéro : 1 franc

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 15 francs

Pour l'étranger : 20 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 22 69 10

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Eric Baier

Claude Bossy

Jocelyne Burgener

Jean-Claude Crevoisier

Jean-Pierre Ghelfi

Le N° 165 sortira de presse le 25 janvier 1972

L'éducation permanente dans le Jura: deux réalisations

140 000 habitants
145 communes

Quelques « villes » dont la plus grande n'a aujourd'hui que 12 000 habitants. Une absence de concentration démographique et une urbanisation relativement faible qui posent pas mal de problèmes aux responsables politiques, aux milieux industriels et aux associations culturelles.

« Une région rurale »... et pourtant !

On affirme que l'animation socio-culturelle est un fait urbain. S'il fallait que ceci soit une règle, peut-être le Jura serait-il alors l'exception qui la confirme. La tension politique régnant dans le Jura explique-t-elle cela ?

Est-ce plutôt ce que d'aucuns appellent, non sans quelque prétention, le « génie régional » (l'« âme du pays » des patriotes) et dont on retrouverait plusieurs « produits » dans l'histoire de cette région.

Laissons aux spécialistes le soin d'étudier le phénomène, d'en rechercher les causes et attachons-nous plus modestement à en examiner les effets. Il n'est pas dans notre propos de dresser l'inventaire de toutes les activités politiques, culturelles, voire économiques qui pourraient illustrer notre « théorie ». Contentons-nous de nous pencher sur deux associations originales, exemplaires à bien des égards et qui sont en fait deux manières de concevoir l'animation culturelle. Deux styles aussi dont le point commun essentiel réside dans le fait que ces associations représentent les principaux piliers du Centre culturel jurassien actuellement encore à l'étude.

L'Université populaire jurassienne

Fondée en 1957 à Delémont par la « Société jurassienne d'émulation » (association culturelle), avec l'appui de l'« Association des intérêts du Jura » (ADIJ, chambre du commerce du Jura) et de « Pro-Jura » (association à vocation touristique), l'« Université populaire jurassienne » a une structure décentralisée, elle est en effet constituée de 9 sections régionales qui étendent leur action sur l'ensemble

du Jura (7 districts, y compris le district alémanique de Laufon). Si l'histoire de l'Université populaire est relativement courte, elle est certainement éloquent. A la fin de la première saison 1957-1958, on pouvait enregistrer 30 cours donnés dans 8 localités, pour 1165 auditeurs.

En 1965, 60 cours dans 35 localités avec 2289 auditeurs.

En 1970, 149 cours dans 57 localités, avec 3747 auditeurs.

Relevons encore dans le rapport d'activité 1970-1971, quelques données intéressantes et particulièrement significatives.

9 % d'agriculteurs

24 % d'ouvriers

23 % d'employés

13 % d'industriels, techniciens et artisans

16 % de professions libérales

15 % d'étudiants et d'apprentis

et quant aux classes d'âge :

33,6 % d'auditeurs de moins de vingt-cinq ans

58,4 % de moins de trente-cinq ans !

et seulement 1,4 % de plus de soixante-cinq ans..

Ces chiffres donnent déjà, par eux-mêmes, une certaine image de l'institution. Ils justifient la satisfaction, voire la fierté de ces responsables. Si à travers ces données transparaît le problème du « troisième âge » dont il faudra se préoccuper, on peut souligner l'impact de l'Université populaire jurassienne chez les jeunes et auprès des catégories socio-professionnelles, ouvriers et agriculteurs, que l'on considère,... ailleurs, comme le non-public. Nous croyons pouvoir attribuer cette réussite au fait que l'Université populaire jurassienne a, dès le début, refusé d'appliquer servilement une méthode et d'exploiter une formule toute faite. Consciente de sa responsabilité culturelle, l'Université populaire, au contraire, s'est constamment remise en question. Redéfinissant sans cesse ses intentions, analysant de manière critique son action, adaptant si possible toujours ses méthodes et ses contenus aux objectifs visés, elle a au cours de ces quelque quatorze an-

nées d'existence non seulement élargi quantitativement son audience, mais a, du même coup de manière déterminante, amélioré qualitativement ses prestations. Partis, au début, avec l'intention d'organiser dans le Jura des cycles de conférences, les responsables se rendent compte, très vite, de l'impossibilité de fonder une véritable action culturelle populaire sur des cours ex-cathedra, donnés dans les seules localités principales. De cette constatation découle un premier choix important, la volonté de décentraliser l'activité, en offrant des services et en assurant une présence grâce aux animateurs locaux bénévoles, jusque dans les petites agglomérations de quelques centaines d'habitants à peine. D'où encore la mise sur pied de cours pratiques de plus en plus nombreux liés étroitement à la vie quotidienne et tentant d'assurer l'épanouissement de l'individu dans tous les aspects de sa personne, éthique, économique, culturelle et politique par le refus de maintenir séparées formation professionnelle, formation générale et formation culturelle.

Estimant, à juste titre, pouvoir être la charnière entre l'action culturelle proprement dite et la formation professionnelle, l'Université populaire jurassienne a, depuis 1969, franchi une nouvelle étape de son développement et s'est engagée résolument dans la voie de l'éducation permanente. En accord avec toutes les organisations culturelles et professionnelles ouvertes à la collaboration, l'Université populaire jurassienne entend assumer un rôle conforme à sa vocation profonde qui est la formation générale des adultes. Par l'allongement des cours, par la multiplication des stages, des cours pratiques, des séminaires, en un mot par une animation culturelle qui englobe tous les aspects de la vie, elle désire offrir aux Jurassiens un véritable programme de formation.

Le Centre de culture et de loisirs de Saint-Imier

Encouragés par le succès d'une quinzaine culturelle organisée en février 1970, quelques jeunes « incons-

Université de Genève: rationalisation et participation

Depuis bientôt cinq ans le problème d'une réforme des structures universitaires fait l'objet de débats plus ou moins vifs. Mais la fièvre tend à retomber et c'est dans un climat plus serein que le Grand Conseil vient d'entamer l'examen du nouveau projet de loi sur l'Université. Nouveau, car en juin 1969, un premier projet avait été déposé devant le Parlement.

Son contenu avait fait l'objet de notre analyse (DP, n° 124). Nous y relevions alors l'ambiguïté des notions d'autonomie et de participation, le déséquilibre provoqué par les nouvelles structures et le renforcement du rectorat, ainsi que l'absence de pouvoir réel pour les cellules de base, départements, sections écoles.

Le nouveau projet se situe dans la ligne générale du premier. Aucun changement notable n'est intervenu sur les points fondamentaux. Au contraire, certaines tendances qui n'étaient alors qu'esquissées se sont renforcées aujourd'hui. La transformation de l'Université passe par une phase de rationalisation, impliquant la concentration des pouvoirs et le renforcement du cloisonnement. Cette adaptation tend à rendre plus efficace le fonctionnement des structures administratives et à permettre l'élaboration et l'application d'une véritable politique universitaire définie par le rectorat (art. 73). Elle entraîne, en contre-partie, la création d'organes de participation, même si ceux-ci sont souvent vides de tout contenu.

Telle est l'économie générale d'un projet dont nous n'examinons maintenant que quelques points précis.

Autonomie. Envers qui ?

La définition de l'autonomie de l'Université conserve son ambiguïté première. Non seulement la « collaboration » entre l'Etat et l'Université au niveau du contenu de l'enseignement et de la recherche (art. 9) n'est pas clairement définie, mais le problème de l'autonomie est posé uniquement en termes de relations entre l'Université et l'Etat et non entre l'Université et le secteur privé. Or cette dernière liaison existe depuis longtemps et reçoit même un caractère officiel avec la création de la Conférence académique. Ceci nous paraît d'autant plus important qu'au sein de ce dernier organe, consultatif, le rapport des forces a été renversé entre l'ancien et le nouveau projet; dorénavant la Conférence académique comprend huit représentants de l'Université et douze personnes choisies au dehors (six nommées par le Conseil d'Etat, six élues par le Grand Conseil, art. 97). Ce renversement reflète une emprise politique de plus en plus forte; il signifie aussi le renforcement de la défense des intérêts privés. On peut dès lors se demander, dans la mesure où la Conférence académique donnera un préavis sur tous les projets universitaires, si la création de cet organe répond uniquement au souci d'établir un lien

entre l'Université et la Cité ou correspond à la volonté d'instaurer un nouveau lieu de pouvoir et d'élaboration des priorités !

Et l'une de ces priorités nouvelles pourrait par exemple être la transformation progressive de l'enseignement supérieur en un enseignement professionnel qui répondrait mieux aux exigences de l'économie. L'exposé des motifs est sur ce sujet révélateur: « L'université n'est pas exactement (!) une école professionnelle, il n'en reste pas moins qu'elle donne à la grande majorité des étudiants une formation qui prépare à l'exercice de diverses professions ». La possibilité d'introduire le contrôle continu des études (art. 66), un numerus clausus (art. 58) et même la formation pédagogique des enseignants universitaires (art. 55) peuvent être interprétées comme le début d'une série de mesures qui visent à fournir les instruments d'une telle transformation. La recherche, quant à elle, doit s'orienter vers la pratique qui, « en exigeant l'approfondissement ou une nouvelle orientation, est souvent à l'origine de découvertes fondamentales ». Si l'on ajoute à cette déclaration le fait que les activités accessoires des professeurs sont officiellement reconnues dans la mesure où elles sont « en rapport direct avec le domaine de leur enseignement et de leur recherche » (art. 25), on peut en conclure que l'actuelle inégalité de développement entre les domaines de recherches ne peut que s'aggraver dans l'avenir.

Un «nouveau» Conseil fédéral

cients » ont tenté une aventure hasardeuse : la création d'un centre de culture et de loisirs.

Leur but : créer à Saint-Imier (7000 habitants) et aux environs immédiats, une activité culturelle permanente, susciter à l'intérieur d'un vallon trop étroit de nouveaux intérêts pour des domaines trop longtemps réservés à « ceux qui savent ». Août 1970. Le Centre est né. L'organisme est simplifié à l'extrême, puisqu'il comprend un animateur rétribué, un comité de gestion de quatre membres (dont l'animateur), un comité directeur formé de représentants des milieux qui appuient financièrement le Centre.

Le budget de 30 000 francs pour une première année considérée comme période d'essai est bien étroit. Mais l'enthousiasme des animateurs est encouragé par l'accueil du public : sur 3000 questionnaires distribués concernant les cours à organiser, 1600 sont renvoyés dûment remplis. Aussi, en coordonnant l'activité des sociétés locales, et avec leur appui, le Centre peut-il mettre rapidement sur pied toute une série de manifestations et de cours qui prouve en quelques mois sa nécessité sociale : vingt et un cours, de la gymnastique médicale au dessin artistique, un ciné-club, de nombreuses représentations théâtrales, musicales, une semaine d'amitié italo-suisse, etc....

Les réticences sont tombées. Le budget est presque doublé. Fort de l'appui de la municipalité, une commission d'étude du Centre peut donc envisager maintenant une éventuelle construction de nouveaux locaux.

La brève histoire du Centre de culture et de loisirs de Saint-Imier est celle de toutes les institutions de même nature dans notre pays. Mais elle est significative des besoins qui règnent un peu partout. Gageons que les expériences réalisées dans ce premier centre-pilote permettront au Centre culturel jurassien de créer d'autres modèles et que bientôt une véritable politique culturelle s'établira entre le Jura Nord et le Jura Sud.

Participation. Pour qui ?

En ce qui concerne l'organisation de l'université, on l'a dit, la participation joue un rôle pivot. Là aussi, la représentation dans tous les conseils est modifiée : douze professeurs, six collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, six étudiants et deux membres du personnel administratif et technique (art. 77). Ce rôle d'arbitres joué par les fonctionnaires peut devenir inquiétant. D'autre part, dans la mesure où la participation des étudiants et des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche reste une réalité potentielle, cette structure participationniste représente une belle façade. Façade cachant un contenu d'autant plus vide qu'en dernière analyse le Conseil de l'université joue un rôle bien modeste d'organe de délibération et ne fait que cautionner le renforcement du rectorat et la prépondérance des professeurs ordinaires de qui dépendent la presque totalité des décisions.

Enfin un silence inquiétant entoure les écoles périphériques (Ecole d'architecture, Ecole d'interprètes, Ecole de psychologie et des sciences de l'éducation). Le Conseil d'Etat (sur proposition de l'université et du département de l'instruction publique) garde pleins pouvoirs en ce domaine (art. 14) alors que les facultés universitaires sont définies par le présent projet. Ce silence peut bien être annonciateur de transformations profondes qui seront alors révélatrices du lieu réel du pouvoir.

Le système fonctionne mais à condition de rester entre Suisses

L'élection du Conseil fédéral n'est pas un événement banal, même si le rite est immuable. Au cours de la deuxième semaine de la première session de la nouvelle législature, l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) nomme pour quatre ans « l'autorité directoriale et exécutive supérieure de la Confédération » (art. 95 de la Constitution). Commentaire de J.-F. Aubert, dans son « Traité de droit constitutionnel » :

« Lors du renouvellement intégral du Gouvernement — et il en va de même lors de renouvellements partiels multiples — chaque siège est soumis à une élection séparée. Il n'y a donc pas une élection, en bloc, de sept personnes ; mais sept élections d'une personne. Autrement dit, ce ne sont pas des équipes qui s'affrontent, pour emporter tous les fauteuils, mais des personnes qui briguent chacun d'eux, et qui ne formeront une équipe qu'une fois qu'elles auront été élues. Ou encore : le collège gouvernemental ne se constitue pas avant l'investiture, comme dans un régime parlementaire, mais après l'élection. Ce qui signifie qu'aucun conseiller fédéral ne choisit ses compagnons, et que la solidarité qui unira le collège ne se fonde pas sur des affinités antérieures. Les élus devront s'accommoder les uns des autres. »

La stabilité du système est considérable. Jamais, sauf en 1848, le Conseil fédéral n'a été renouvelé intégralement. Au plus et seulement à deux reprises (en 1875 et en 1959), il y eut quatre sièges à repourvoir. Notre époque de changements supporte mal cette lenteur dans les mutations. Dans les semaines et les jours qui précèdent ces élections, la presse se fait volontiers l'écho d'un « malaise » ressenti dans le « public ». Comme si le fait de changer les hommes plus souvent pourrait entraîner une modification des attitudes politiques dominantes !

L'élection du Conseil fédéral n'est en effet pas un acte isolé. Elle est l'aboutissement d'un processus politique d'une part, la concrétisation du fonctionnement des institutions d'autre part.

Un demi-siècle de stabilité

Le processus politique s'explique en peu de mots : un demi-siècle de stabilité électorale au système proportionnel. Chacun des trois grands partis réunit sur son nom entre un quart et un cinquième des suffrages exprimés, que le corps électoral soit masculin ou féminin.

Le fonctionnement des institutions est quelque peu plus complexe à décrire. Le mariage de la démocratie parlementaire de 1848 avec la démocratie directe de 1874 (référendum) et de 1891 (initiative rédigée de toutes pièces) aboutit à ce qu'on appelle improprement une démocratie semi-directe, qui est en fait une démocratie référendaire.

Ce qui était une arme coûteuse et peu maniable (le référendum) est devenu d'un emploi plus aisé à mesure que la force des associations économiques s'est affirmée (sanctionnée par les « articles économiques » de la Constitution en 1947), que leurs ressources financières et leur champ d'activité ont augmenté et que les moyens d'informations ont étendu et diversifié leurs commentaires.

Le glissement d'une forme de démocratie vers une autre s'est opéré insensiblement. Aujourd'hui, le doute n'est plus possible. Trop d'exemples le prouvent : notre démocratie est référendaire ; les attitudes politiques des responsables des partis et du gouvernement, sans parler de l'administration, en sont imprégnées.

Prenez une démocratie parlementaire. Il suffit que le gouvernement, s'appuyant sur un parti ou une coalition, dispose d'une majorité arithmétique minimum (1 voix) pour que la mécanique puisse fonctionner, sans possibilité d'obstruction. Rien de tel

chez nous. Un projet majeur qui n'a pas l'accord d'un seul grand parti ou d'une association économique faitière est mort-né, souvent même avant d'arriver devant le parlement.

Un consensus très largement majoritaire

Il n'y a donc pas de réalisation possible sans un consensus très largement majoritaire, lequel nécessite que chacun y mette du sien, comme on dit, et fasse la part des choses. Sinon, la machine est bloquée. Cela vaut évidemment aussi au plus haut niveau de l'Etat, où se dessinent les orientations et se prennent les décisions préalables.

Dans ce sens, il est juste de dire que le Conseil fédéral n'est pas un gouvernement de coalition. Pour compléter Aubert, il faudrait dire que non seulement les élus doivent s'accommoder les uns des autres, mais aussi que la démocratie référendaire conduit les partis et les groupes parlementaires à en faire autant.

Les choses étant ce qu'elles sont, il est évident que l'élection du Conseil fédéral ne peut pas comporter de surprises majeures. Les résultats du mercredi 8 décembre montrent une nouvelle fois que le système est bien huilé : processus politique et fonctionnement des institutions coïncident.

Un modernisme progressiste conservateur

A tel point d'ailleurs que le président du groupe démocrate-chrétien Kurt Furgler a dû ranger dans un tiroir son projet de programme de coalition pour permettre l'élection du candidat Kurt Furgler.

Celui-ci n'est certainement pas une mauvaise acquisition. Il est le prototype d'un modernisme progressiste conservateur. Il peut faire sienne la formule du premier ministre britannique Edward Heath : « Il faut tout changer pour préserver intact l'essentiel. » Son européanisme, du moins verbal, nous est sympathique. Davantage en tout cas que ses galons de colonel-brigadier et ses conseils d'administration. Deux mots encore du résultat de Pierre Graber. Indiscutablement, l'homme a été visé. Les alémaniques mœurs politiques préfèrent le terne, la mesure et la flatterie. Son ironie cinglante et son refus de la médiocrité ne l'ont pas aidé dans une assemblée où la première est aussi absente que la seconde est dominante.

Mais lorsque le résultat atteint de telles proportions (114 voix contre 220 à H.-P. Tschudi et 214 à E. Brugger), il prend une dimension politique. Sur le plan extérieur d'abord, ce qui n'est pas négligeable. Sur le plan intérieur aussi, ce qui est plus inquiétant.

« Il est grand temps de le remplacer »

En effet. Les échéances internationales se précipitent. Le rapprochement du Marché commun est économique. Mais il aura nécessairement des implications politiques. L'adhésion de la Suisse à l'ONU et à la convention européenne des droits de l'homme ne pourront être éternellement différées. Le poids de l'Asie augmente. La situation internationale évolue mais ne s'apaise pas. Pierre Graber symbolise bon gré mal gré l'inquiétude qui en résulte. Dans les deux derniers numéros de son journal, le leader des Républicains s'en est pris à Pierre Graber — « il est grand temps de le remplacer » — et à Kurt Furgler — « dont l'internationalisme a nettement percé ».

La proposition de la commission présidée par le chancelier Huber (réorganisation de l'administration fédérale) de rattacher la Division du Commerce au Département politique est venue à point nommé — si l'on peut dire — jeter de l'huile sur le feu : il n'en fallait pas tant pour que la droite alémanique sente la défense de ses intérêts financiers, commerciaux et industriels menacés. Elle se devait donc de défendre le radical Brugger contre les « prétentions » du socialiste Graber. Elle y est parvenue.

Les statistiques économiques sont insuffisantes et ne doivent donc pas être malmenées

Les grandes banques sont soucieuses de défendre et promouvoir leur image de marque. Leurs publications témoignent d'un certain effort d'information, très relatif certes, mais réel dans le climat de confidentialisme du pays. Les renseignements qu'on y trouve pèchent plus par omission ou sous-évaluation que par contre-vérité. Les flagrants délits sont rares. Nous en avons relevé un, toutefois, dans la livraison de novembre du « mois économique et financier » de la Société de banque suisse. Thème : la part des revenus du travail dans le produit national n'a cessé d'augmenter depuis 1938.

L'année de référence est critiquable. 1938 est à cheval entre la crise et la guerre. On compte encore les chômeurs par dizaines de milliers. La part des salariés dans le produit national ne peut être que particulièrement faible par rapport aux années d'après guerre. Il y a plus : les chiffres de la comptabilité nationale pour cette année-là ont été établis vingt-cinq ans plus tard. Ils représentent au mieux une estimation tardive et grossière sur une réalité mal connue. Nos sources statistiques, aujourd'hui encore très insuffisantes, sont toutefois moins imprécises qu'il y a trois décennies.

D'autres restrictions de méthode doivent être notées : correction en fonction de la dépréciation monétaire et surtout incorporation des gains en capital. Nous l'avons souvent noté dans D.P. Sur dix ans, les dividendes versés par une entreprise peuvent ne pas augmenter. Qu'importe pour l'actionnaire, si la valeur de l'entreprise double ou triple au cours de la période. Le revenu est tout pour le salarié. Pas pour le capitaliste.

Enfin, il est évident qu'il aurait fallu tenir compte de l'évolution des effectifs des personnes considérées

comme indépendantes et non-indépendantes (salariées). Le dépouillement du recensement fédéral de décembre 1970 n'est pas achevé en ce qui concerne l'activité économique de la population. Sur la base des recensements antérieurs, on peut toutefois constater que la proportion des personnes indépendantes a reculé de 211 ‰ (1941) à 145 ‰ (1960), soit une diminution de 31 ‰. La part de ces personnes dans le produit national n'a baissé pour la même période que de 12 ‰. Leur position relative s'est donc améliorée.

Le silence plutôt que le débat

Pour ces dix dernières années, la part des salariés dans le produit national a oscillé autour de 52 ‰ du produit national, bien que leur proportion dans la population active a (probablement) augmenté. Leur situation relative s'est donc détériorée au profit notamment des revenus de la fortune.

Comment taire également le fait que la Suisse ne dispose pas de statistiques des revenus par catégories professionnelles. Il en découle que les salariés — statistiquement — sont aussi bien les ouvriers que les cadres et les directeurs. Sauvy n'est pas loin de considérer que cette statistique est l'une des plus importantes car elle seule permet de connaître avec précision comment les richesses produites sont réparties entre les agents économiques. Et Sauvy ajoute que les gouvernements préfèrent toujours le silence au débat en matières de connaissances sociales. Le conseiller national socialiste Renschler a déposé un postulat qui concerne notamment l'établissement de relevés statistiques en matière de revenus. Son postulat a été adopté cet été. Y sera-t-il donné suite ?

Le M. S. C. C.

Quelques événements de ces derniers mois montrent que le concept traditionnel de notre défense armée est de plus en plus remis en cause ! Qu'on en juge : — En novembre 1970, lors du cours de répétition du Rgt d'Inf. 9 (troupes jurassiennes), 527 soldats signaient une pétition adressée au DMF, qui dénonçait les excès du budget militaire, demandait un statut immédiat pour les objecteurs de conscience et exigeait la création d'un service civil.

— Cette nouvelle forme d'opposition a été reprise le mois dernier par 300 soldats du Rgt d'inf. de montagne 18 qui demandent la création le plus tôt possible d'un service civil ne dépendant pas de la juridiction du DMF, et qui pourrait être choisi librement par tout citoyen suisse.

— 96 959 voix ont brillamment élu « l'objecteur de conscience » Arthur Villard au Conseil national.

— Le « Mouvement pour un Service Civil Communautaire » (MSCC) et son « Comité de Soutien » prennent de l'ampleur, dernier fait que nous allons développer.

Formé d'une trentaine de membres, le MSCC a commencé ses activités en février 1970. Il s'est fixé comme but final la modification de l'art. 18/1 de la Constitution qui prévoit que tout Suisse est astreint au service militaire par une disposition prévoyant le libre choix pour tout Suisse entre un service militaire ou civil.

Après avoir rédigé un document d'une centaine de pages (Manifeste pour un service à la Communauté), les membres de ce groupe, dont 2 officiers, ont, en avril dernier, déposé leurs effets militaires ou ont refusé de se rendre au recrutement. Pour chacun d'eux, les mobiles de leur refus à l'armée se trou-

vent recueillis dans le manifeste précité. Défendus par B. Ziegler et Ch. Grobet, les membres du MSCC espèrent ainsi se faire juger en groupe, au nom de leur mouvement, et non pris isolément.

Toutefois, leur action ne se borne pas à un simple refus de servir. Parallèlement, le MSCC a entrepris des actions sociales visant à lutter contre des projets de démolition de certains quartiers à Genève, et en effectuant des travaux de restauration de certains logements.

Afin d'appuyer plus efficacement ses revendications, le MSCC s'est assuré la collaboration d'un comité de soutien actuellement formé de 350 membres.

Le rôle du Comité de Soutien a été défini le samedi 6 novembre lors d'une réunion à Berne. Au cours de cette séance, des groupes autonomes régionaux ont été formés en vue de faciliter le travail de propagande. En outre, 2000 documents rédigés en français, 2000 en allemand, ainsi que 10 000 résumés dans les 3 langues officielles ont été remis aux différents responsables de groupe. L'objectif principal à court terme du Comité de Soutien est donc de réunir toutes les potentialités non encore utilisées.

Toutefois, le lancement prochain d'une initiative populaire ne semble pas exclu.

D'autres tâches encore incombent au Comité de Soutien. Signalons celle qui consistera à faire preuve de ses possibilités lors des procès des membres du MSCC. Et lors du nouveau dépôt d'effets militaires prévu pour le printemps prochain. (25 candidats ont déjà fait part de leurs intentions.)

Jean-Paul Gyax

Indécence

L'augmentation des morts dues aux accidents de la circulation est un cliché : aux occupants des véhicules s'ajoutent chaque année plus nombreux les piétons, vieillards et enfants surtout, fauchés au cours d'un exercice jadis sans péril : la traversée d'une rue. Une des raisons principales de ces morts, de ces accidents, étant la vitesse excessive, le Conseil fédéral a pris récemment l'initiative de la limiter. Réaction ? Le TCS, l'ACS lancent une pétition contre cette courageuse décision. La grande presse surenchérit. Et lorsque le TCS publie les résultats d'un sondage téléphonique opéré parmi ses membres dans toute la Suisse, les journaux dits d'information annoncent pour la plupart en gros titre que trois personnes interrogées sur quatre se prononcent contre une limitation générale de vitesse, mais ne signalent qu'en petits caractères que 15 % seulement des réponses vont dans le sens d'un maintien de la liberté actuelle, la majorité souhaitant tout de même une limitation de vitesse différenciée.

L'opinion publique, ainsi mise en condition par une presse et par des groupes de pression opportunistes, accepte sans grands commentaires apparents cette campagne, et pleure les morts du Bengale.

Au fond nous avons les vaches sacrées que nous méritons, en face desquelles leurs victimes, affaiblies ou écrasées, sont de peu d'importance.

L'ancien régime n'est pas mort ?

Dans « Le socialisme en liberté », Alfred Sauvy insiste sur un des défauts majeurs du capitalisme : la distribution inégalitaire des richesses entre individus, bien sûr, mais surtout entre les secteurs privés et publics. Son point de vue est illustré au-delà de la réalité par une information de l'agence de presse AP.

« La municipalité de Rome, qui connaît de sérieuses difficultés financières, a cédé le produit des taxes municipales de ces 30 prochaines années à un groupe de banques, en échange d'un prêt de 100 milliards de lires.

» Ces fonds serviront à financer la construction de nouvelles écoles, de logements pour des centaines d'habitants de bidonvilles, de jardins publics, etc.

» Le remboursement sera assuré par le produit des taxes jusqu'en l'an 2072 du fait que tous les autres biens ou revenus de la ville sont déjà hypothéqués ou offerts en garantie pour des prêts antérieurs. La dette de la municipalité atteint la somme astronomique de 1600 milliards de lires et grossit d'environ 180 milliards de lires chaque année. »

DP: abonnement et prix de vente au numéro

Nous répétons les nouvelles conditions d'abonnement mentionnées dans le dernier numéro :

Pour 15 francs (étranger 20 francs) abonnement pour 20 numéros (le journal étant hebdomadaire dès le 1^{er} mars prochain).

Pour 30 francs (étranger 40 francs) abonnement pour l'année 1972 complète.

Le prix de vente au numéro est porté à Fr. 1.— (première augmentation depuis 9 ans) dès le présent numéro.